

Anesthésiste-réanimateur

SÉCURISER LES INTERVENTIONS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

Quelles sont les principales activités ?

L'anesthésiste-réanimateur est le médecin chargé d'effectuer une anesthésie, préalable à une intervention chirurgicale puis d'assurer le suivi post-opératoire. Il examine le patient avant son opération afin d'évaluer son état et de déterminer la technique anesthésique la plus appropriée.

Outre la consultation pré-opératoire, le rôle de l'anesthésiste-réanimateur est d'assurer la prise en charge du patient durant l'intervention : induction (début de l'anesthésie), suivi constant permettant de modifier le protocole de l'anesthésie si nécessaire. Il intervient ensuite pour la réanimation du patient en salle de réveil et le suivi post-opératoire.

Il travaille en étroite relation avec le chirurgien chargé de l'intervention et l'infirmier-anesthésiste, chargé de préparer, vérifier et entretenir le matériel d'anesthésie.

Dans la mesure où son intervention peut relever d'une urgence, l'anesthésiste-réanimateur participe au système de garde ou d'astreinte organisé dans l'établissement hospitalier, afin de pouvoir se rendre disponible immédiatement.

Pour quelle rémunération ?

Comme tout praticien hospitalier (médecin exerçant de façon salariée à l'hôpital), l'anesthésiste-réanimateur perçoit un traitement brut annuel allant de 47 582,33 € au 1^{er} échelon à 86 403,96 € au dernier échelon pour un temps plein, hors indemnités diverses et primes de garde et d'astreinte.

Quelles sont les compétences et qualités nécessaires ?

Etre anesthésiste-réanimateur nécessite une grande disponibilité, ainsi que la capacité à établir une relation de confiance avec les patients. Cela implique également une connaissance approfondie des autres spécialités médicales afin d'adapter la technique anesthésique à l'état clinique de son patient.

Quelle est la formation à suivre ?

L'anesthésiste-réanimateur est un médecin titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine spécialisée (bac + 11). Il a suivi un cursus divisé en trois cycles : un premier cycle de deux ans (PCEM), un deuxième cycle de quatre ans (DCEM) suivis d'un troisième cycle de cinq ans (DES). Ce dernier est accessible au vu d'un rang de classement le permettant, à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN, ex internat) et comprend notamment des stages hospitaliers.

PAROLE DE PRO

Hélène, anesthésiste-réanimatrice



« Que ce soit au bloc opératoire, en réanimation ou en soins intensifs post-opératoires, le métier d'anesthésiste-réanimateur intervient souvent en urgence – maladie,

accident, intoxication – et dans des situations lourdes nécessitant un suivi intensif. Notre métier est de soigner : cela nécessite une grande disponibilité.

En effet, lorsqu'un malade ne va pas bien, on prend le temps nécessaire pour améliorer son état de santé. Et dans la mesure où nous appartenons au monde de l'urgence, nous participons aux gardes ou aux astreintes de l'hôpital.

Etre anesthésiste-réanimateur demande aussi une certaine polyvalence : nous

sommes amenés à prendre en charge des patients atteints de pathologies très diverses – cardiaques, digestives, gynécologiques...-. Il faut savoir lire une radio des poumons aussi bien qu'un électrocardiogramme ! Et nous travaillons en relation avec la plupart des services de l'hôpital.

Enfin, il faut chaque jour réserver un temps aux tâches administratives (codage des actes dans le cadre du mode de tarification à l'activité) aux courriers aux médecins traitants et aux réponses aux familles.

Avec le développement des techniques de la chirurgie et de l'anesthésie, il devient possible d'effectuer des interventions de plus en plus délicates : c'est très gratifiant d'y contribuer ! »

Pour en savoir plus
www.metiersantesolidarite.gouv.fr
Info' métiers

► N° Indigo 0 825 042 042

0,15 € TTC / MN



Ministère de la Santé
et des Solidarités